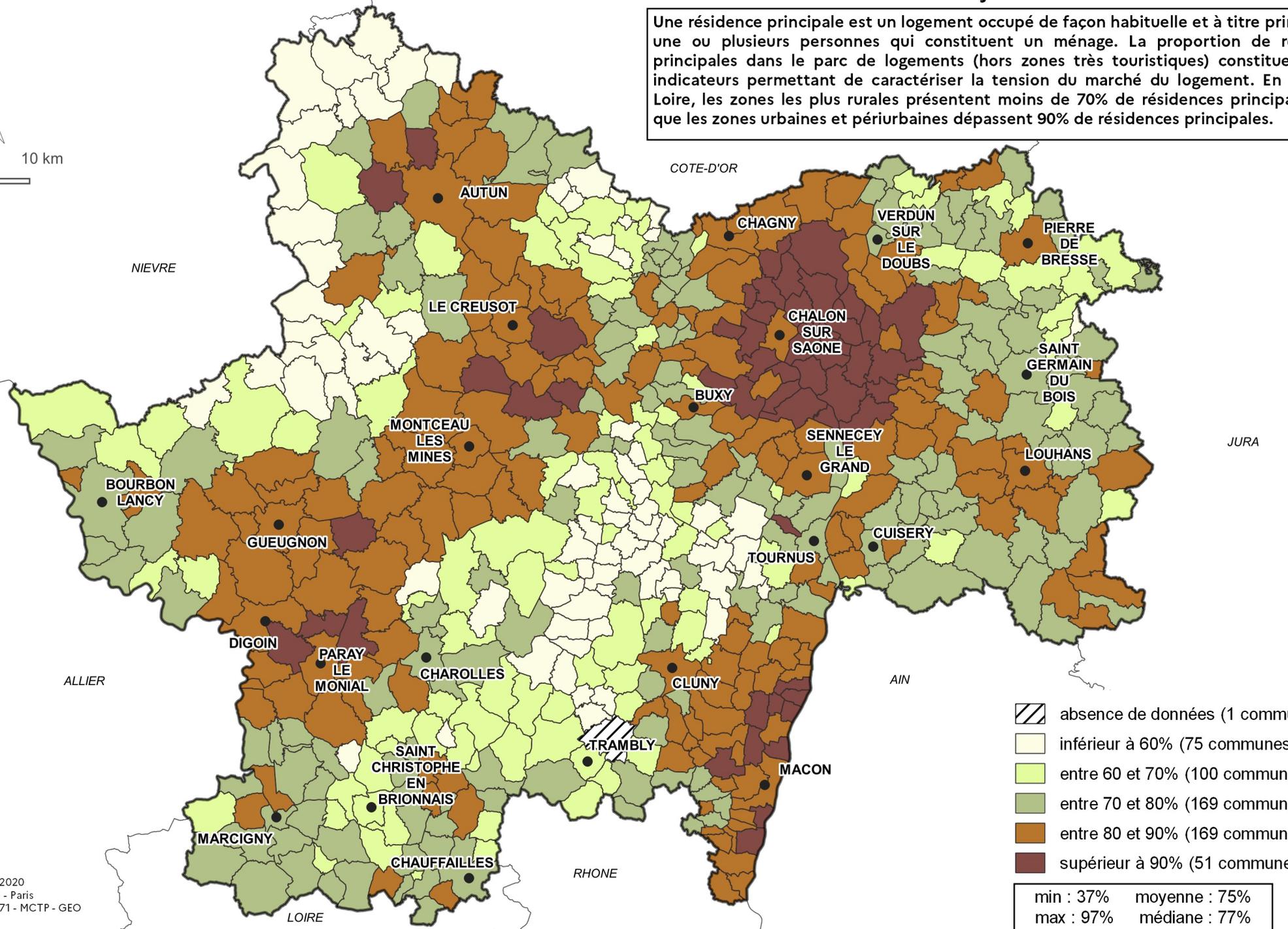
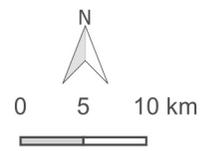


Département de Saône-et-Loire

Proportion de résidences principales par commune au 27 juillet 2020

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. La proportion de résidences principales dans le parc de logements (hors zones très touristiques) constitue l'un des indicateurs permettant de caractériser la tension du marché du logement. En Saône-et-Loire, les zones les plus rurales présentent moins de 70% de résidences principales, alors que les zones urbaines et périurbaines dépassent 90% de résidences principales.



-  absence de données (1 commune)
-  inférieur à 60% (75 communes)
-  entre 60 et 70% (100 communes)
-  entre 70 et 80% (169 communes)
-  entre 80 et 90% (169 communes)
-  supérieur à 90% (51 communes)

min : 37% moyenne : 75%
 max : 97% médiane : 77%